



## DONT ACTE

### RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

CONTRATS N°s 114 247 880/114 247 881/114 247 882 SOUSCRITS PAR LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUPRES DES MMA IARD SA ET MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES

**MMA IARD SA et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES donnent acte au Souscripteur des contrats mentionnés ci-dessus** qu'en application de l'article 2.3 des Conditions Générales du contrat de 1<sup>ère</sup> ligne n°114 247 880 souscrit par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, sont comprises dans le champ d'application de la garantie, de manière générale :

- toutes interventions, exercées par les assurés, auprès d'une personne ou d'une entité quelle que soit sa forme juridique, réalisée conformément à la législation, la réglementation en vigueur, les normes, la doctrine ou les usages professionnels
- Toutes les nouvelles interventions et/ou missions, exercées par les assurés, tant légales que contractuelles, découlant de la loi PACTE N° 2019-486 du 22 Mai 2019, du décret N° 2019-514 du 24 Mai 2019 et de l'ensemble des textes subséquents

Et en particulier, les prestations visées à l'article L 820-1-1 alinéa 2 du Code de commerce fournies par les commissaires aux comptes en dehors ou dans le cadre de missions légales, conformément à l'article 2.3 m) des Conditions générales du contrat de 1<sup>ère</sup> ligne.

*Il n'est pas dérogé aux clauses et conditions des contrats.*

Fait à PARIS le 23/06/2021

MMA IARD SA  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9